

**République Française**  
**Commune de St Biez en Belin**

**Arrêté n ° 1197**  
**Du 31 janvier 2023**

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Le Maire de Saint Biez en Belin,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R411-2, -3, -4, -8, -25, -26, -27, -28, et R414-14,

Vu la demande du 13/01/2023 formulée par Isabelle LEROY Vice-Présidente Région Pays de la Loire et Drouault Laurent Président de MSCO,

Vu le passage de la 1<sup>ère</sup> édition du Région Pays de la Loire Tour course cycliste professionnelle de niveau international sur la commune le vendredi 7 avril 2023,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation lors du passage du circuit cycliste,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation sera interdite sur la route d'Ecommoy (RD 32) dans les deux sens sur la partie agglomération, le vendredi 7 avril 2023 entre 13h30 et 14h30.

**Article 2 :** Sur cette même voie, il sera interdit de stationner, le vendredi 7 avril 2023 entre 13h30 et 14h30.

**Article 3 :**

- Mr le Maire de Saint Biez en Belin
  - Mr le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ecommoy
  - L'ATD du Pays Manceau 5 rue Marie Joseph Jacquard Le Mans
- Sont chargés, en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté

Saint Biez en Belin,

Le 31/01/2023

Le Maire,

Jean-Claude BIZERAY

